

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcieu - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

**Étaient présents :** Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Bousnières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) Noiron : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

**Étaient absents :** Arguel : André AVIS Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BÉNETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Bousnières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST François : Françoise GILLET Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claudé OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Saône : Maryse BILLOT Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Voges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

**Mandataires :** J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

**Délibération n°2011/001550**

**Rapport n°6.2 - Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des arts - Prés-de-Vaux » - Programme européen URBACT - ESIMeC**

## Démarche de valorisation du quartier culturel « Cité des arts - Prés-de-Vaux » - Programme européen URBACT - ESIMeC

**Rapporteur** : Nicolas BODIN, Vice-Président

**Commission** : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire	
BP 2011	Montant prévu au BP 2011 : 85 000 €
« Contractualisation et Prospective »	Montant de l'opération : 30 000 €

### Résumé :

Le Grand Besançon, en lien avec la Ville de Besançon, a engagé une réflexion sur la valorisation du quartier artistique et culturel en émergence autour de la Cité des arts et de la culture, de la Rodia et du Bastion. Cette réflexion comprend trois volets : urbain dont le pilotage est assuré par la Ville de Besançon, économique et formation.

S'agissant de l'aspect formation, le Grand Besançon a été retenu dans le programme européen URBACT - projet ESIMeC avec 7 autres agglomérations de taille intermédiaire. Ce projet porte sur le développement du capital humain dans un objectif de valorisation économique des activités artistiques et culturelles de l'agglomération. Il permettra, grâce à un échange d'expériences et à l'appui d'experts, d'aboutir, d'ici fin 2012, à la rédaction d'un plan d'action local dont le contenu sera co-élaboré avec les partenaires publics et privés du Grand Besançon.

### **I. Un quartier des arts et de la culture en émergence à valoriser**

Plusieurs équipements à vocation artistique et culturelle ont été réalisés sur un espace restreint le long du Doubs à proximité du centre historique de Besançon :

- la Rodia, scène de musiques actuelles (SMAC), ouverte début 2011,
- le Bastion, lieu de répétition pour plus de 200 groupes de musique,
- la fabrique artistique aménagée dans le bâtiment Supérieur en 2011.

Le Grand Besançon assure la maîtrise d'ouvrage commune, avec la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon, de la Cité des arts et de la culture. Cet équipement à fort rayonnement sera livré fin 2012 et participera à la dynamique de ce quartier en émergence.

D'autres équipements culturels et de loisirs tangentent ce quartier comme la Citadelle, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et 1<sup>er</sup> site touristique de Franche-Comté, le port fluvial, l'Eurovélo 6, la passerelle de la Malatte ou les installations du Sport nautique bisontin (piscine, pontons d'embarquement canoë-kayak et aviron).

Dans le même temps, la culture et les loisirs ont été identifiés comme vecteurs de développement dans la stratégie de développement économique du Grand Besançon et dans le schéma de développement touristique conjointement validé en 2010 par la Ville de Besançon et le Grand Besançon.

## **II. Une démarche projet engagée**

Aussi, en étroite relation avec la Ville de Besançon, le Grand Besançon a souhaité porter une réflexion globale sur la valorisation de ce quartier. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable et comprend 3 volets :

- **volet urbain** : le quartier culturel en devenir, bien que situé en immédiate proximité du centre-ville de Besançon, manque de lisibilité. Son accroche à la Boucle par les modes doux et les transports en commun demande à être renforcée. De la même manière, l'articulation entre les différents équipements répartis de part et d'autre du Doubs doit être améliorée. Situé dans un espace sensible (Doubs, traitement d'une friche industrielle), ce quartier fait l'objet d'un traitement environnemental spécifique. La réflexion d'ensemble pilotée par la Ville de Besançon a été confiée à l'agence d'urbanisme (AudaB). Des aménagements sont d'ores et déjà programmés notamment la requalification de l'avenue Gaulard,
- **volet économique** : au-delà des flux et des activités engendrés par les différents équipements, le quartier culturel doit être en mesure à terme de générer une économie en matière d'industries créatives et culturelles. Une partie de ces activités doit trouver à s'implanter sur ce site. Une étude confiée au cabinet SOFRED Consultants de décembre 2010 à juin 2011 a permis d'identifier le potentiel de l'agglomération en la matière et de proposer les 1<sup>ères</sup> pistes d'actions,
- **volet formation** : le Grand Besançon a été retenu en 2010 avec 7 autres agglomérations européennes de taille moyenne dans le cadre du projet européen ESIMeC détaillé ci-dessous.

## **III. Le programme européen URBACT - ESIMeC**

### **A/ URBACT**

Les projets européens de coopération territoriale, qui visent l'échange de bonnes pratiques entre collectivités européennes, permettent d'enrichir et d'appuyer les stratégies de développement des agglomérations. Ces projets sont co-financés par le FEDER.

Ainsi, le programme URBACT permet de développer les échanges d'expériences autour des problématiques urbaines entre les villes et agglomérations européennes. La seconde génération de ce programme (2007-2013) concerne toutes les villes de l'Union et couvre l'ensemble des thématiques urbaines (environnement urbain, gouvernance et planification, approche intégrée du développement des aires urbaines, emploi, intégration sociale, économie...).

Le programme URBACT présente les spécificités suivantes :

- recours à des experts encouragé et financé,
- association des autorités de gestion du FEDER conseillée (soit en Franche-Comté la Région et la Préfecture de Région),
- taux de co-financement de 70 %.

Le programme URBACT nécessite de traduire les résultats des projets de manière concrète dans les différentes villes impliquées. Chaque partenaire s'engage en conséquence à produire un plan d'action local et à mettre en place un groupe de soutien regroupant les acteurs locaux les plus concernés par le sujet traité.

### **B/ Le projet ESIMeC**

Dans le cadre d'URBACT, le Grand Besançon a été retenu pour participer au projet ESIMeC (Economic strategies and innovation for medium sized cities - stratégies économiques et innovation dans les villes de taille intermédiaire) avec 7 autres agglomérations de 90 000 à 200 000 habitants confrontées aux mêmes problématiques : importance du cadre de vie en tant qu'élément d'attractivité du territoire, hausse des problèmes sociaux, volonté de dynamiser l'enseignement supérieur mais aussi le tourisme et la culture...

ESIMeC traite spécifiquement la notion de capital humain, entendu comme la capacité des individus à s'insérer dans le marché de l'emploi local par leurs compétences, savoir-faire et savoir-être. Le projet part du postulat que le développement du capital humain est le facteur clé permettant aux villes moyennes d'améliorer leur image, de devenir plus attractives en attirant et en retenant les entreprises à haute valeur ajoutée. Aussi, ESIMeC s'attachera à identifier les meilleures stratégies de mise en adéquation de la demande et de l'offre de travail, dans une perspective de développement du capital humain des villes moyennes. En outre, le projet aura à recenser toutes les bonnes pratiques permettant d'améliorer le capital humain dans les secteurs d'activités revêtant une importance particulière pour les villes participant aux projets : culture, tourisme, économie de la connaissance, technologies vertes.

**Au regard des éléments de contexte susmentionnés, le Grand Besançon avait présenté dans le cadre d'ESIMeC son projet de valorisation du quartier culturel et a été retenu à cet effet.**

Plusieurs réunions sont organisées afin de répondre aux questions liées au développement du capital humain et d'échanger les bonnes pratiques en la matière. Un expert financé par le projet est chargé de mettre en perspective ces échanges. Le chef de file du projet, la Ville de Basingstoke (Grande Bretagne), coordonne ces travaux.

En parallèle, chaque partenaire devra animer un groupe de soutien local afin de diffuser localement les différentes « bonnes pratiques ». Ce groupe de soutien devra permettre au Grand Besançon d'identifier, avec les acteurs locaux, les pistes de progrès en matière de formation et de professionnalisation dans les domaines artistiques et culturels. Il s'agira ensuite de rédiger un plan d'action traduisant localement les résultats du projet.

Les autorités de gestion du FEDER seront associées à ces échanges, notamment dans la perspective de la programmation des fonds européens pour la période 2014-2020.

Les activités d'ESIMeC se dérouleront sur une période de deux ans et demi, soit jusqu'à fin 2012.

#### C/ Financement

Le budget total du projet ESIMeC est de 705 000 €, répartis entre les différents partenaires : ALBACETE (Espagne), BASINGSTOKE (Grande Bretagne), Communauté d'Agglomération du GRAND BESANCON (France), BISTRITA (Roumanie), Communauté Urbaine de CHERBOURG (France), DEBRECEN (Hongrie), GAVLE (Suède) et SABADELL (Espagne).

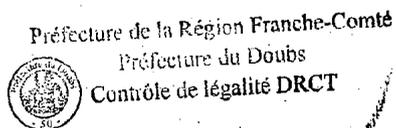
Le budget alloué au Grand Besançon est de 73 656,76 €, dont 51 560,23 € financés par le FEDER, soit 70 %. 22 096,53 € seront donc à la charge du Grand Besançon. Ce budget permettra de financer les réunions de travail du groupe de soutien local, la réunion de Besançon avec tous les partenaires du projet, les frais de déplacement des agents du Grand Besançon et de la Ville de Besançon ainsi qu'une partie de l'étude sur la valorisation économique du quartier culturel confiée à SOFRED. Une dotation est également allouée au Grand Besançon pour prendre en charge les frais de déplacement (transport et hébergement) des membres du groupe de soutien local. Il pourrait s'agir notamment de personnes issues des domaines de la formation initiale et continue (lycées, Université, Ecole régionale des beaux-arts, AFPA...), du développement économique (consulaires, association d'accompagnement des entrepreneurs...) ou autres partenaires institutionnels. La prise en charge des frais interviendra sur la base des modalités de remboursement des frais réels avec présentation d'un état des frais.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance de la démarche de valorisation du quartier artistique et culturel,
- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au programme URBACT « ESIMeC » et s'engage à produire un plan d'action local avant fin 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte lié à la mise en œuvre de ce projet,
- approuve la prise en charge, dans le cadre du programme URBACT, des frais de déplacement des membres du groupe d'action local.

Pour extrait conforme,

*J. Banerjee*  
Le Président



Rapport adopté à l'unanimité  
Reçu le 25 NOV. 2011

Pour : 118  
Contre : 0  
Abstention : 0